La dématérialisation

La dématérialisation des appels d'offres des sociétés 3F prend un nouveau virage.

Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation des appels d'offres a pris un nouveau virage avec :

- la **dématérialisation de l'ensemble des documents** échangés ;
- la **signature électronique** des pièces du marché ;
- la **mise à disposition des données essentielles des marchés**, ces données sont accessibles pour toute personne, librement, gratuitement, en consultation et en téléchargement.

Dorénavant, vous devez déposer vos offres de façon dématérialisée.